

Les informations recueillies lors d'une adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout adhérent qui souhaite exercer ce droit peut s'adresser au secrétariat de l'AREC : info@arec-na.com

Nouvelle adhésion

Renouvellement

NOM / DÉNOMINATION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTÉ PAR : \_\_\_\_\_

Adhère à l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat pour l'année 2022 et s'acquitte de la cotisation annuelle de \_\_\_\_\_ euros conformément à la grille tarifaire ci-dessous.

## GRILLE TARIFAIRE DES COTISATIONS 2022

Cotisation croisée à montant nul avec autres associations

Exonération de cotisation pour tout organisme subventionneur de 5 000 € et plus

Collège	Montant (€)
<b>Collège 1 – Etat, Collectivités territoriales, établissements publics</b>	
Conseil Régional, CESER	Exonération
Collectivités, EPCI <10 000 habitants	250
PNR, Syndicats mixtes de SCOT, de Pays	600
10 000 habitants < Collectivités, EPCI < 50 000 habitants	1 200
50 000 habitants < Collectivités, EPCI < 150 000 habitants	1 700
Collectivités, EPCI > 150 000 habitants	2 300
Conseils départementaux, syndicats d'énergie ou de déchets	1 700
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : moins de 5 EPCI	3 000
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : 5 EPCI et plus	5 000
ADEME, Etat	Exonération
<b>Collège 2 - Organismes consulaires, syndicats et associations professionnelles représentant des organismes socioprofessionnels, entreprises privées</b>	
Chambres consulaires régionales	230
Fédérations professionnelles	550
Sociétés d'économie mixte, entreprises privées	1 700
<b>Collège 3 – Associations et personnes physiques œuvrant notamment dans le domaine de l'évaluation, de l'énergie ou de l'environnement</b>	
Observatoires régionaux et autres structures associatives "institutionnelles"	120
Associations militantes de type ONG (protection de l'environnement, consommateurs etc.)	55
Personnes physiques	22